

Actionnaires

Assemblée Générale Ordinaire

**9 JUIN 2006
15h00**

au Palais des Congrès
2, place de la Porte Maillot
Paris 17^e



Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **vendredi 9 juin 2006 à 15h00** au Palais des Congrès de Paris, 2 place de la Porte Maillot - 75017 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et de statuer sur les projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration.

Recommandations pratiques

La séance débutera à 15h00 précises, les actionnaires étant accueillis à partir de 14h00. Il est recommandé :

- 1** de se présenter à l'avance au service d'accueil, muni de la carte d'admission, pour signer la feuille de présence ;
- 2** de ne pénétrer dans la salle qu'avec le boîtier de vote électronique, remis avec son mode d'utilisation au moment de la signature de la feuille de présence ;
- 3** de bien vouloir se conformer aux indications données à nouveau en séance sur les modalités de vote.

Sommaire

- 02** • MODALITÉS DE PARTICIPATION
- 05** • ORDRE DU JOUR
- 06** • PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS
- 07** • PROJETS DE RÉOLUTIONS
- 09** • PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 14** • PRÉSENTATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS
- 15** • EXPOSÉ SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE
- 17** • RÉSULTATS FINANCIERS D'EDF SA SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES
- 20** • DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'EDF se tiendra le vendredi 9 juin 2006 à 15h00 précises (accueil à partir de 14h00) au Palais des Congrès de Paris, 2 place de la Porte Maillot - 75017 Paris.

Vous pouvez assister personnellement à l'Assemblée ou bien voter par correspondance ou par procuration. Dans tous les cas, vous indiquerez votre choix en utilisant le formulaire de "vote par correspondance ou par procuration" joint à cette convocation.

Quel que soit le mode de participation que vous choisissiez, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire d'EDF.

COMMENT JUSTIFIER DE VOTRE QUALITÉ D'ACTIONNAIRE ?

- **Pour vos actions nominatives** : être inscrit en compte nominatif (pur ou administré) cinq jours au moins avant la date de la réunion (soit avant le 2 juin 2006).
- **Pour vos actions au porteur** : faire établir, dès que possible, un certificat constatant l'indisponibilité de vos titres (certificat d'immobilisation) par l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres.

COMMENT VOUS INFORMER ?

- par Internet, sur le site dédié aux actionnaires d'EDF : *actionnaires.edf.com*
- par téléphone au 0800 00 0800 - Appel gratuit depuis un poste fixe de 9h00 à 18h00, du lundi au vendredi ;
- par courrier : EDF - Service Relations Actionnaires - 22-30, avenue de Wagram - 75008 Paris

Pour tout renseignement sur le groupe EDF, vous pouvez également consulter le site Internet : *www.edf.com*.

JE SOUHAITE ASSISTER À L'ASSEMBLÉE

Mes actions sont au nominatif

(compte nominatif pur ou compte nominatif administré)

- Je coche la case A du formulaire.
- Je date et je signe en bas du formulaire.
- Je retourne le formulaire à BNP Paribas Securities Services à l'aide de l'enveloppe T fournie. BNP Paribas Securities Services doit recevoir mon formulaire au plus tard le 2 juin 2006.

>> BNP Paribas Securities Services m'adresse ma carte d'admission.

Mes actions sont au porteur

- Je coche la case A du formulaire.
- Je date et je signe en bas du formulaire.
- Je retourne le formulaire le plus rapidement possible à l'intermédiaire financier (banque, société de bourse ou courtier en ligne) qui tient mon compte. Mon intermédiaire financier se charge d'envoyer le formulaire accompagné d'un certificat d'immobilisation à :
BNP Paribas Securities Services
GCT Service aux Émetteurs
Assemblées - Immeuble Tolbiac
75450 Paris Cedex 09

BNP Paribas Securities Services doit recevoir cet envoi de mon intermédiaire financier avant le 2 juin 2006.

>> BNP Paribas Securities Services m'adresse ma carte d'admission.

- Si ma demande de carte est parvenue à BNP Paribas Securities Services après le 2 juin 2006, elle sera tenue à disposition au guichet des cartes en attente, le jour de l'Assemblée.
- Si je n'ai pas demandé ma carte d'admission :
 - en qualité d'actionnaire au nominatif, je pourrai participer à l'Assemblée Générale sur simple présentation d'une pièce d'identité auprès du guichet prévu à cet effet, à l'accueil de l'Assemblée ;
 - en qualité d'actionnaire au porteur, je pourrai participer à l'Assemblée Générale sur présentation d'un certificat d'immobilisation établi par mon intermédiaire financier et d'une pièce d'identité auprès du guichet prévu à cet effet le jour de l'Assemblée.

JE SOUHAITE VOTER PAR CORRESPONDANCE OU ÊTRE REPRÉSENTÉ(E) À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Je vote par correspondance

- Je coche la case B du formulaire.
- Je coche la case "Je vote par correspondance" et j'indique mon vote.
Si vous désirez voter "contre" une résolution ou vous "abstenir" (l'abstention étant assimilée à un vote contre), vous noircissez la case correspondant au numéro de la résolution concernée. Vous ne noircissez aucune case si vous votez "pour" à chaque résolution.
- Je date et je signe en bas du formulaire.

>> J'ai voté.

Je donne pouvoir au Président

- Je coche la case B du formulaire.
- Je date et je signe en bas du formulaire. Je ne noircis aucune case. Mes voix s'ajouteront à celle du Président.

>> J'ai voté.

Je donne procuration à mon conjoint ou à un autre actionnaire

- Je coche la case B du formulaire.
- Je coche la case "Je donne pouvoir".
- Je précise l'identité (nom, prénom et adresse) de la personne qui me représentera.
- Je date et je signe en bas du formulaire.

>> J'ai voté.

• Si mes actions sont au nominatif :

Je retourne le formulaire à BNP Paribas Securities Services en utilisant l'enveloppe T fournie.

• Si mes actions sont au porteur :

J'adresse le formulaire à l'intermédiaire financier (banque, société de bourse ou courtier en ligne) qui tient mon compte.
Mon intermédiaire financier se charge d'envoyer le formulaire accompagné d'un certificat d'immobilisation à : BNP Paribas Securities Services, GCT Service aux Émetteurs - Assemblées - Immeuble Tolbiac - 75450 Paris Cedex 09.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE JOINT À CE DOCUMENT ?

N'envoyez pas directement votre formulaire à EDF. Toutes les opérations relatives à l'Assemblée Générale sont assurées par BNP Paribas Securities Services.

Pour recevoir votre carte d'admission afin d'assister personnellement à l'Assemblée, cochez la case **A**


Pour être représenté(e) à l'Assemblée, cochez la case **B**

Pour donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale

Pour donner pouvoir à votre conjoint ou à un autre actionnaire

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.
QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
 B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE convoquée pour le vendredi 9 juin 2006, à 15 heures, au Grand Auditorium du Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot, 75017 PARIS.
ORDINARY GENERAL MEETING to be held on Friday, June 9, 2006, at 3.00 p.m., at Grand Auditorium du Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot, 75017 PARIS.

Société Anonyme au Capital de € 911 085 545
 Siège Social : 22-30, avenue de Wagram
 75008 PARIS – 552 081 317 RCS PARIS

CADRE RESERVE / For Company's use only

Identifiant / Account Number: _____

Nombre d'actions / Number of shares: _____

Porteur / Bearer: _____

Nombre de voix / Number of voting rights: _____

Nominatif / Registered: VS / single vote
 VD / double vote

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
 Cf. au verso renvoi (3) - See reverse (3)

Je vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'exception de ceux que je signale en noirissant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote **NON** ou je m'abstiens.
I vote FOR all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this for which I vote against or I abstain.

1	2	3	4	5	6	7
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Oui Non/No Yes Abst/Abs

A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	K	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING
 date and sign the bottom of the form without completing it
 cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

JE DONNE POUVOIR A : (soit le conjoint, soit un autre actionnaire - cf. renvoi (2) au verso) **pour me représenter à l'Assemblée**
I HEREBY APPOINT (you may give your PROXY either to your spouse or to another shareholder - see reverse (2)) to represent me at the above mentioned meeting.

M, Mme ou Mlle / Mr, Mrs or Miss
 Adresse / Address

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions que vous avez données, ne seront valides que si les titres correspondants ont été immobilisés, dans les délais prévus, par l'établissement financier qui tient votre compte de titres.
CAUTION : concerning bearer shares, your vote or proxy will not be counted unless these shares have been blocked from trading by the subcustodian within the prescribed period.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
 - Sumame, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
 Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting:
 - Je donne pouvoir au Président de l'AG, de voter en mon nom, / I appoint the chairman of the meeting to vote on my behalf...
 - Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contraire), / I abstain from voting (is equivalent to a vote against)
 - Je donne procuration (cf. au verso renvoi 2) à M, Mme ou Mlle pour voter en mon nom / I appoint (see reverse 2) Mr, Mrs or Miss / to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
 In order to be considered, this completed form must be returned at the latest :

à / to BNP PARIBAS Securities Services	sur 1 ^{re} convocation / on 1 st notification	sur 2 ^e convocation / on 2 nd notification
	AGO	AGO
	ordinary meeting / extraordinary meeting	ordinary meeting / extraordinary meeting
GCT Service aux Emetteurs - Assemblées	In 06/06/2006 / from June 6, 2006	
Immeuble Tabac - 75450 Paris Cedex 09		

En aucun cas le document ne doit être retourné à la Société / In no event this document has to be returned to the Company

Date & Signature

Vous votez par correspondance, cochez la case

Pour être pris en compte, votre formulaire doit parvenir à BNP Paribas Securities Services, au plus tard le 6 juin 2006

Quel que soit votre choix, n'oubliez pas de dater et de signer le formulaire

- **Rapports du Conseil d'administration et du Président.**
- **Rapports des Commissaires aux comptes.**
- **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005.**
- **Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005.**
- **Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2005, tel que ressortant des comptes annuels, imputation du report à nouveau débiteur, dotation de la réserve légale et mise en distribution du dividende.**
- **Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.**
- **Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'administration.**
- **Autorisation au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société.**
- **Pouvoirs pour formalités.**

AVERTISSEMENT : cette présentation a pour seul objectif d'apporter une aide aux actionnaires dans la compréhension des résolutions soumises à leur vote, en synthétisant les textes des résolutions soumises à l'Assemblée. Elle ne remplace en aucun cas les projets de résolutions et ne peut être opposable au texte desdits projets de résolutions.

PREMIÈRE ET DEUXIÈME RÉOLUTIONS

Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005

Ces deux résolutions soumettent à l'approbation des actionnaires les comptes sociaux d'EDF SA et les comptes consolidés du groupe EDF, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration dans sa séance du 22 février 2006.

TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2005, tel que ressortant des comptes annuels, imputation du report à nouveau débiteur, dotation de la réserve légale et mise en distribution du dividende

Les comptes annuels de l'exercice 2005 font apparaître un bénéfice de 3 532 205 705,47 euros et des capitaux propres de 17 648 781 044,61 euros. Les capitaux propres incluent un report à nouveau débiteur de 10 028 077 258,00 euros dont le solde résulte de l'effet du changement de méthodes comptables intervenu au 1^{er} janvier 2005 concernant notamment la comptabilisation des avantages du personnel en matière de retraites. Préalablement à toute distribution de dividendes, le report à nouveau débiteur doit être apuré.

Il est donc proposé à l'Assemblée Générale d'imputer le report à nouveau débiteur par priorité sur les réserves disponibles puis sur le bénéfice de l'exercice.

Les dividendes pourront être prélevés sur le bénéfice distribuable après affectation à la réserve légale.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée de décider de verser aux actionnaires, à titre de dividende, la somme de 1 439 515 161,10 euros, soit 0,79 euro par action.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Certaines conventions conclues par la société dans le cadre de son activité donnent lieu à un formalisme spécifique : il s'agit en particulier des conventions pouvant intervenir entre celle-ci et des sociétés avec lesquelles elle a des dirigeants communs, voire entre la société et ses dirigeants ou encore un actionnaire détenant plus de 10 % du capital.

Ces conventions doivent, en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, faire l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes, être autorisées préalablement par le Conseil d'administration et être approuvées par l'Assemblée des actionnaires.

Cette quatrième résolution porte ainsi sur l'approbation de ces conventions dites "réglementées" dont il est fait état dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Jetons de présence alloués au Conseil d'administration

Cette résolution propose de fixer le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration à 165 000 euros pour l'exercice 2006.

SIXIÈME RÉOLUTION

Autorisation au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société

Il est proposé aux actionnaires, dans cette sixième résolution, de remplacer la précédente délégation et d'autoriser ainsi le Conseil à mettre en place un programme de rachat d'actions propres de la société, sur une période de dix huit mois, dans la limite de 10 % du capital, conformément au maximum fixé par la loi. L'autorisation ainsi conférée au Conseil d'administration pourrait notamment être mise en œuvre en vue :

- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créance ;
- de l'échange ou du paiement en actions dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'assurer la liquidité de l'action EDF ;
- d'allouer des actions aux membres du personnel notamment dans le cadre de la participation aux résultats, ou de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions ;
- de réduire le capital de la Société (dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 10 octobre 2005 par sa 10^e résolution).

Les acquisitions pourraient être effectuées par tous moyens, y compris les négociations de blocs ou l'utilisation de produits dérivés.

Le prix d'achat maximum est fixé à 66 euros par action, avec un maximum d'achats cumulés pendant la période de 10 % du capital et un maximum de détention à tout moment de 10 % du capital, ramené à 5 % en cas d'opération de fusion, de scission ou d'apport. Le montant maximal des fonds destinés à ces opérations est de deux milliards d'euros sur la période. Les achats pourraient intervenir à tout moment.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour formalités

Cette résolution permet d'effectuer les formalités requises par la loi après l'Assemblée.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête le bénéfice de cet exercice à 3 532 205 705,47 euros.

Il est précisé que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 223 quater du Code général des impôts est de 708 680 euros et que le montant de l'impôt supporté par la société au titre de ces charges non déductibles est de 247 604 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2005, tel que ressortant des comptes annuels, imputation du report à nouveau débiteur, dotation de la réserve légale et mise en distribution du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- (i) constatant que le poste "Report à nouveau" est débiteur de 1 028 077 258,00 euros, décide d'apurer ledit "Report à nouveau" débiteur à concurrence de :
 - 7 316 100 000,00 euros par imputation sur le poste "Réserve Spéciale",
 - et 970 274 378,75 euros par imputation sur le poste "Réserves diverses" ;
- (ii) constate qu'en conséquence de ces imputations les postes "Réserve Spéciale" et "Réserves diverses" sont soldés et que le Report à nouveau débiteur s'établit à 1 741 702 879,25 euros ;
- (iii) décide d'apurer le solde du Report à nouveau débiteur, soit 1 741 702 879,25 euros, par imputation sur le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 532 205 705,47 euros, portant ainsi le bénéfice disponible à 1 790 502 826,22 euros ;

- (iv) décide d'affecter la somme de 60 979 144,93 euros à la réserve légale pour la porter au dixième du capital social, soit 91 108 554,50 euros ;
- (v) constate que, après affectation à la réserve légale de la somme mentionnée ci-dessus, le bénéfice distribuable s'élève à 1 729 523 681,29 euros ;
- (vi) décide de verser aux actionnaires, à titre de dividende, la somme de 0,79 euro par action et d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste "Report à nouveau".

Le dividende sera mis en paiement dans les 30 jours de l'Assemblée Générale.

Le montant global du dividende s'élève en conséquence au maximum à 1 439 515 161,10 euros, étant précisé que les actions qui seraient éventuellement détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, n'y donneront pas droit.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer, en considération du nombre d'actions éventuellement détenues par la Société, à la date de mise en paiement du dividende, le montant global du dividende et en conséquence le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste "Report à nouveau".

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2^e alinéa du paragraphe 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2002	2003	2004
Nombre d'actions	-	-	1 625 800 000
Dividende par action	-	-	0,23
Dividende global	208 252 0000	321 311 000	373 934 000

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Jetons de présence alloués au Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à 165 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 octobre 2005, par sa première résolution, d'acheter des actions de la Société, et
- autorise le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société en vue :
 - de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions de la Société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations d'EDF (ou de l'une de ses filiales) liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
 - de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
 - d'assurer la liquidité de l'action EDF par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
 - d'allouer des actions aux membres du personnel du groupe EDF et notamment dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, ou (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
 - de réduire le capital de la Société (dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 10 octobre 2005 par sa 10^e résolution) ;
 - de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital social existant au jour de la présente Assemblée ;
- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société.

L'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations

considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociations de blocs n'est pas limitée.

Décide que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions sera de 2 milliards d'euros.

Dans le cadre de ce programme, le prix d'achat ne devra pas excéder 66 euros par action.

Le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat sus-mentionné en cas d'incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices, donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Décide que la présente autorisation est conférée pour une durée maximum de 18 mois à compter de la présente Assemblée. Elle pourra être utilisée en période d'offre publique, dans les limites permises par la réglementation applicable.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs en vue de mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de délégation, à l'effet de :

- passer tous ordres en Bourse ou hors marché ;
- affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
- effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme ;
- et
- remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'administration devra informer chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées en application de la présente résolution.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et pour faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Élus par l'Assemblée Générale des actionnaires



Pierre Gadonneix

Né le 10 janvier 1943 à New York (États-Unis), Pierre Gadonneix est Docteur ès économie d'entreprise de la Business School de l'université de Harvard, ancien élève de l'École Polytechnique (1962), diplômé de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs et licencié ès sciences économiques. Après avoir créé une entreprise de service en informatique (SEFI) qu'il a cédée à un grand groupe industriel en 1972, Pierre Gadonneix a été Directeur à l'Institut de développement industriel (IDI). En 1976, il a été conseiller technique au cabinet du ministre de l'Industrie et de la Recherche. Il a été Directeur des Industries Métallurgiques, Mécaniques et Électriques au ministère de l'Industrie (1978 à 1987), puis Directeur Général de Gaz de France (1987 à 1995), dont il est devenu le Président en 1995. Pierre Gadonneix a participé au Conseil d'administration d'EDF en tant que Commissaire adjoint du Gouvernement de 1978 à 1987. Il est membre du Conseil Économique et Social depuis 1994. De 1993 à 1999, il a été Président du Conseil Français de l'Énergie et en 2004, il a été élu Vice-Président Europe du Conseil Mondial de l'Énergie. Président-Directeur Général d'EDF SA depuis 2004, Pierre Gadonneix est membre du Conseil de surveillance de Dalkia, Président du Conseil d'administration de l'Association Electra, Président du Conseil d'administration de Transalpina di Energia et administrateur d'Edison. Administrateur d'EDF depuis septembre 2004.



Frank E. Dangeard

Né le 25 février 1958 à Ottawa (Canada), Frank E. Dangeard est diplômé de HEC, de l'Institut d'études politiques de Paris, et de la Harvard Law School. Il a été avocat aux États-Unis et à Londres, de 1986 à 1989, puis il a occupé le poste de Managing Director à la banque Warburg, et a été nommé Président du Directoire de SBC Warburg France en 1995, avant de rejoindre, en 1997, le groupe Thomson multimédia. De septembre 2002 à septembre 2004, il a occupé les fonctions de Directeur Général adjoint de France Télécom. Depuis septembre 2004, il est Président-Directeur Général de Thomson. Frank E. Dangeard est administrateur d'Orange, de Calyon et d'Eutelsat. Administrateur d'EDF depuis novembre 2004.



Daniel Foundoulis

Né le 13 avril 1939 à Paris (France), Daniel Foundoulis a été technicien de laboratoire dans le domaine maxillofacial, a exercé des responsabilités en hôpital, en cabinet, puis comme gérant d'un laboratoire de prothèses dentaires. Il est actuellement membre du groupe consultatif européen des consommateurs à Bruxelles. Daniel Foundoulis est membre du bureau du Conseil national de la consommation (CNC). Administrateur d'EDF depuis juillet 1999.



Claude Moreau

Né le 22 janvier 1931 à Civray (France), Claude Moreau est diplômé de l'École supérieure de commerce de Poitiers et de l'Institut financier de gestion (promotion Louis Pasteur). Vice-Président du Conseil régional de Poitou-Charentes de 1986 à 2004. Ancien Président d'une société d'édition, il a fondé les éditions Scolavox, l'Institut de formation à l'éducation à l'environnement (IFREE), ainsi que le Centre d'études et de recherche sur les véhicules électriques et hybrides (CEREVEH). Il est Président de la Commission interministérielle « Véhicules propres et économes en énergie » (CIVEPE). Administrateur d'EDF depuis novembre 2004.



Henri Proglio

Né le 29 juin 1949 à Antibes (France), Henri Proglio est diplômé de HEC. Il a rejoint la Compagnie Générale des Eaux en 1972 et a été nommé Président-Directeur Général de CGEA en 1990. Il a été nommé Vice-Président de Vivendi Universal et Président-Directeur Général de Vivendi Water en 1999 avant de devenir Président du Directoire de Veolia Environnement en 2000 puis Président-Directeur Général en 2003. À l'intérieur du Groupe Veolia Environnement, Henri Proglio est Président du Conseil de surveillance de Dalkia France ; Président du Conseil d'administration de Veolia Transport, Veolia Propreté et Veolia Water ; administrateur de Dalkia International, des Eaux de Marseille, Sarp, Sarp Industries, Collex, Veolia Transport Australia, VES (Veolia Environmental Services), Siram, Onyx Asia, VT Northern Europe (Veolia Transport Northern Europe) et ONAC ; membre des Conseils de surveillance A&B de Dalkia ; gérant de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux. En dehors du groupe Veolia Environnement, Henri Proglio est membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances, d'Elior et de Lagardère ; administrateur de Casino Guichard Perrachon et de Thalès ; censeur au Conseil de surveillance de la Caisse nationale des Caisses d'épargne. Administrateur d'EDF depuis septembre 2004.



Louis Schweitzer

Né le 8 juillet 1942 à Genève (Suisse), Louis Schweitzer est Président de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Il est également Président du Conseil d'administration de Renault après en avoir été successivement Directeur financier et du Plan, Directeur Général adjoint puis Président-Directeur Général. Louis Schweitzer a exercé des responsabilités à la direction générale de l'Assistance publique, puis à l'Inspection générale des finances, à la direction du Budget et en cabinets ministériels. Louis Schweitzer est Président du Conseil d'administration d'AstraZeneca, administrateur de BNP Paribas, L'Oréal, Veolia Environnement et AB Volvo, membre du Comité consultatif d'Allianz et de la Banque de France et Vice-Président du Conseil de surveillance de Philips. Administrateur d'EDF depuis juillet 1999.

Représentants de l'État



André Aurengo

Né le 4 avril 1949 à Neuilly-sur-Seine (France), André Aurengo est ancien élève de l'École Polytechnique, ancien interne des Hôpitaux de Paris, Docteur en médecine, Docteur ès sciences. Il est membre titulaire de l'Académie de médecine et Président de la section de radioprotection du Conseil supérieur d'hygiène publique de France. Il exerce les fonctions de Chef de service de médecine nucléaire au groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière et de professeur de biophysique à la Faculté de médecine Pitié-Salpêtrière. Chargé de mission par le ministre de l'Écologie et le ministre de la Santé, sur les conséquences de l'accident de Tchernobyl. Mandaté en 1998, il a participé à la mission Curien sur la transparence du nucléaire. En septembre 2004, il est devenu membre du Conseil scientifique de l'Institut de recherche en sûreté nucléaire et radioprotection (IRSN). Il est Président de la Société française de radioprotection (SFRP) depuis mai 2005. Administrateur d'EDF depuis juillet 1999.



Bruno Bézard

Né le 19 mai 1963 à Chauny (France), Bruno Bézard est ancien élève de l'École Polytechnique et de l'ENA ; Inspecteur général des finances, il est actuellement Directeur Général adjoint de l'Agence des participations de l'État (APE). Il a exercé notamment les fonctions de sous-directeur des assurances à la direction du Trésor, de Directeur adjoint du cabinet de Christian Sautter au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, de Vice-Président du Club de Paris puis de conseiller pour les affaires économiques et financières au cabinet de Lionel Jospin à Matignon. Bruno Bézard occupait le poste de Chef du service des participations et des financements à la direction du Trésor depuis juillet 2002 au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie avant sa nomination à l'APE. Bruno Bézard est administrateur d'AREVA, de France Télévisions, de La Poste et de la SNCF. Administrateur d'EDF depuis août 2002.



Yannick d'Escatha

Né le 18 mars 1948 à Paris (France), Yannick d'Escatha est ancien élève de l'École Polytechnique et Ingénieur du corps des mines. Enseignant à l'École Polytechnique. Chercheur spécialiste de la mécanique des sols, de la mécanique des structures et de la mécanique de la rupture, il a été nommé en 1978 chef du bureau de contrôle de la construction nucléaire en charge du contrôle technique de l'État sur le programme électronucléaire français. Il est détaché en 1982 auprès de la société Technicatome, filiale du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), spécialisée dans l'ingénierie nucléaire et notamment dans la propulsion navale, dont il deviendra le Directeur Général adjoint en 1987. Il est nommé Directeur des technologies avancées du CEA en 1990, puis administrateur général adjoint en 1992, et administrateur général en 1995. En 1999, il est nommé Président de CEA-Industrie. En 2000, il est nommé Directeur Général Délégué d'EDF. En 2003, il est nommé Président du Centre national d'études spatiales (CNES). Yannick d'Escatha est membre de l'Académie des technologies, Président du Conseil d'administration de l'École Polytechnique, représentant permanent du CNES au Conseil d'administration d'Arianespace SA et d'Arianespace Participation. Administrateur d'EDF depuis novembre 2004.



Philippe Faure

Né le 13 juin 1950 à Toulouse (France), Philippe Faure est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA. Il a commencé sa carrière au ministère des Affaires étrangères et exercé notamment les fonctions de Directeur du service de presse et d'information à l'ambassade de France aux États-Unis et de Ministre Conseiller à l'ambassade de France en Espagne. Il a été ensuite co-Président de la Compagnie européenne de courtage d'assurances et de réassurances (Cecar) puis Président de Marsh Mc Lennan France. Ambassadeur de France au Mexique de 2000 à 2004 puis au Maroc de 2004 à mars 2006, Philippe Faure a été nommé Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères le 17 mars 2006. Membre du Conseil de surveillance d'AREVA et du Comité de l'Énergie Atomique. Administrateur d'EDF depuis avril 2006, en remplacement de Jean-Pierre Lafon.



François Jacq

Né le 28 octobre 1965 à Harfleur (France), François Jacq est ancien élève de l'École Polytechnique (1986), et ingénieur en chef des Mines (1991). Docteur de l'École des Mines de Paris (1996), il a commencé sa carrière comme chercheur (1993-1996). Il s'est intéressé notamment à l'histoire des politiques de recherche et d'innovation. Il a été ensuite Directeur du département énergie, transports, environnement et ressources naturelles du ministère chargé de la recherche (1997-2000). Il est ensuite devenu Directeur Général de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra). Il a été nommé Directeur de la demande et des marchés énergétiques (DIDEME) le 3 août 2005. Administrateur d'EDF depuis septembre 2005.



Philippe Josse

Né le 23 septembre 1960 à Saintes (France), Philippe Josse est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA. Il a commencé sa carrière au Sénat, en tant qu'administrateur, puis l'a poursuivie au ministère de l'Économie et des Finances, y exerçant notamment les fonctions de Directeur adjoint du cabinet du Ministre délégué au Budget et à la réforme de l'État, et de Directeur du cabinet du Ministre délégué au Budget et à la réforme de l'État, et de Directeur adjoint du cabinet du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Philippe Josse a été nommé Directeur du Budget au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie le 30 mars 2006. Il est administrateur d'Air France et de la SNCF. Administrateur d'EDF depuis avril 2006, en remplacement de Pierre-Mathieu Duhamel.

Représentants élus des salariés



Jacky Chorin

Né le 22 avril 1959 à Caudebec-en-Caux (France), Jacky Chorin est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et Docteur en droit. Il a commencé sa carrière à EDF comme juriste au Service central de la direction de l'équipement en 1983. Il est actuellement chargé de mission auprès du Directeur des Ressources humaines de la Branche Production-Ingénierie d'EDF. Administrateur d'EDF depuis septembre 2004, parrainé par la CGT-FO.



Laurence Drouhin-Hoeffling

Née le 8 mars 1969 à Chalon-sur-Saône (France). Titulaire d'un brevet de technicien supérieur en Action Commerciale, Laurence Drouhin-Hoeffling est embauchée à EDF en 1991 au service commercial. Elle est ensuite chargée de la veille concurrentielle et de l'observatoire économique en Bourgogne du Sud. Elle est actuellement rattachée au service Ressources humaines du centre EDF Gaz de France distribution Bourgogne du Sud. Elle est responsable régionale Bourgogne des cadres CGT-UFICT. Administratrice d'EDF depuis janvier 2002, parrainée par la CGT.



Alexandre Grillat

Né le 8 décembre 1971 à Béthune (France), Alexandre Grillat est diplômé de l'École Supérieure d'Électricité et titulaire d'un diplôme d'études approfondies en génie électrique. Il a commencé sa carrière à EDF en 1996 qu'il a d'abord effectuée à EDF Gaz de France Distribution, dans des fonctions de management technique, clientèle et commercial, puis à la direction de la stratégie du groupe EDF. Il est aujourd'hui attaché au Directeur commercial d'Électricité de Strasbourg. Administrateur d'EDF depuis septembre 2004, parrainé par la CFE-CGC.



Catherine Nédélec

Née le 19 août 1957 à Chaumont (France), Catherine Nédélec est diplômée de l'École Supérieure d'Électricité. Elle est entrée en 1981 à EDF, et a effectué sa carrière à la direction de l'équipement puis à la direction Production Ingénierie. Elle est aujourd'hui attachée au CIT (Centre d'Ingénierie Thermique). Elle exerce des responsabilités syndicales au sein de la Fédération CGT Mines Énergie et de l'Union Fédérale des Ingénieurs Cadres et Techniciens. Administratrice d'EDF depuis novembre 2000, parrainée par la CGT.



Philippe Pesteil

Né le 1^{er} septembre 1957 à Saint-Merd-de-Lapleau (France), Philippe Pesteil est ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon. Il a rejoint EDF en 1982 pour y exercer différentes fonctions dans le domaine de l'ingénierie. Il est actuellement membre de l'équipe d'auditeurs internes à la Division Technique Générale d'EDF à Grenoble. Administrateur d'EDF depuis septembre 2004, parrainé par la CFDT.



Marie-Catherine Polo Daguerre

Née le 15 novembre 1960 à Mont de Marsan (France), Marie-Catherine Polo Daguerre a rejoint EDF Gaz de France Distribution en Gironde en 1982, où elle a fait la première partie de sa carrière dans la filière administrative puis s'est orientée vers les relations avec la clientèle. Parallèlement, elle a exercé pendant deux ans un mandat au sein du Conseil Economique et Social Régional d'Aquitaine, ainsi que des responsabilités syndicales d'abord au sein de son unité, puis au niveau de la direction nationale de la Fédération CGT Mines Énergies. Administratrice d'EDF depuis juillet 1999, parrainée par la CGT.

Directeurs Généraux Délégués



Daniel Camus

Né le 14 avril 1952 à Ugny (France), Daniel Camus est Docteur ès sciences économiques, agrégé en sciences de la gestion et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Il a rejoint EDF fin 2002 en tant que Directeur Financier, puis Directeur Général Délégué Finances depuis décembre 2004, après 25 ans d'activité dans l'industrie chimique et pharmaceutique au sein du Groupe Hoechst-Aventis en Allemagne, aux États-Unis, au Canada et en France. Dans ses trois derniers postes, il a été successivement Directeur financier et membre du Directoire des groupes Roussel Uclaf SA, Hoechst Marion Roussel AG et Aventis Pharma AG, basé à Francfort (Allemagne) et Bridgewater (États-Unis). Il a conduit la transformation des finances de ces entreprises présentes à l'échelon mondial au cours de leurs fusions successives jusqu'à celle des groupes Hoechst et Rhône-Poulenc au sein d'Aventis en 1999. Daniel Camus est Président du Conseil d'administration d'EDF Energy et d'EDF International, administrateur d'Edison et de Transalpina di Energia, et membre du Conseil de surveillance d'EnBW, de Dalkia et Morphosys.



Yann Laroche

Né le 30 mars 1945 à Dijon (France), Yann Laroche est diplômé de l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers. Il a intégré EDF GDF Services en 1968 où il a exercé différentes fonctions. Il a été responsable de division régionale à l'énergie électrique de Côte d'Ivoire de 1973 à 1976. Après quatre années à la direction de l'audit, il a rejoint en 1988 le secteur de la distribution, en qualité de Directeur de centre à Nancy. En 1992, il a été nommé responsable du service clientèle puis Directeur adjoint d'EDF GDF Services. Il assure la responsabilité, en 1994, du lancement de la « garantie des services ». De 1996 à 2000, il a participé à la création des premières directions commerciales d'EDF et notamment de la direction commerciale particuliers et entreprises. En mai 2001, il est appelé au Comité exécutif d'EDF, en qualité de Directeur du personnel et des relations sociales puis de Directeur Général Délégué en charge des Ressources humaines et de la communication depuis décembre 2004. Yann Laroche est administrateur d'EDF Energy.



Jean-Louis Mathias

Né le 21 août 1947 à Clichy-la-Garenne (France), Jean-Louis Mathias est ancien élève de l'École Polytechnique, de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique, du centre de perfectionnement aux affaires, et licencié en sociologie. Il a intégré EDF GDF Services en 1973 et exercé différentes fonctions, notamment celles de Chef d'agence à Aix-en-Provence et de Directeur de centre à Paris. En 1992, il a rejoint la direction du personnel et des relations sociales (direction commune à EDF et Gaz de France) dont il a été nommé Directeur en 1996. En 1998, il est devenu Directeur commercial de Gaz de France avant d'être nommé Directeur du négoce en 2000. Depuis juin 2002, il était Directeur Général adjoint du groupe Gaz de France. En septembre 2004, il a rejoint EDF en qualité de Conseiller du Président et membre du Comité exécutif. Depuis décembre 2004, il est Directeur Général Délégué d'EDF, responsable de l'intégration du groupe et des programmes d'amélioration de la performance, ainsi que de la conduite des activités dérégulées en France (notamment production, commercialisation et services). Jean-Louis Mathias est membre du Conseil de surveillance de Dalkia. Il est également Président du Conseil d'administration d'EDF Trading.

ANNÉE 2005

Pour l'exercice 2005, les résultats du groupe EDF, introduit en Bourse au 2^e semestre, sont en forte progression par rapport à l'exercice précédent et les objectifs annoncés ont été tenus et même dépassés.

Une performance opérationnelle en croissance

Le chiffre d'affaires, qui atteint 51,1 milliards d'euros, est en hausse de 10,6 % (et de 8,3 % à méthode, périmètre et change constants). Cette progression est tirée par la croissance de l'activité en Europe et par une augmentation des prix de gros de l'énergie.

L'EBITDA du Groupe s'élève à 13 milliards d'euros, en hausse de 3,6 % (et de 4,9 % à méthode, périmètre et change constants), sous l'effet notamment des gains de productivité générés par le programme de performance Altitude et en dépit de la hausse des coûts d'approvisionnement en énergie et combustible.

Une remarquable progression du résultat net

Le résultat net part du Groupe s'établit à 3 242 millions d'euros, en hausse de 102 %. Pour la première fois, ce résultat n'est pas grevé de dépréciation d'actifs significative.

Des capacités financières sensiblement accrues par la poursuite de la croissance du cash-flow

Le cash-flow opérationnel récurrent s'élève à 9,5 milliards d'euros et progresse de 6 %.

Un endettement financier net réduit à 18,6 milliards d'euros

L'endettement financier net est ramené à 18,6 milliards d'euros, en baisse de 8,6 %. Cette réduction intervient après la prise de contrôle conjoint d'Edison et après l'augmentation de capital.

	2005	2004 Pro forma (*)	Variation
En € millions			
Chiffre d'affaires	51,051	46,150	+ 10,6 %
EBITDA (Excédent Brut d'Exploitation)	13,010	12,558	+ 3,6 %
Résultat net (part du Groupe)	3,242	1,607	102 %
Endettement financier net	18,591	20,333 (**)	- 8,6 %

(*) Les informations financières 2004 et 2005 sont établies en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS, à l'exception des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers appliquées seulement à compter de 2005. L'information financière 2004 pro forma est donnée afin de rendre comparables les années 2004 et 2005 ; elle est établie en simulant sur l'année 2004 les effets de la loi du 9 août 2004 sur les retraites et les concessions.

(**) L'endettement financier net présenté dans la colonne 2004 pro forma intègre les effets de l'application des normes IAS 32/39/ au 1^{er} janvier 2005.

Une contribution à la performance de l'ensemble des entités du Groupe

En **France**, le chiffre d'affaires s'établit à 30 126 millions d'euros, en augmentation de 5 % (4 % hors effets périmètre et méthode). Cette progression est tirée, pour près des deux tiers, par la croissance des volumes et l'enrichissement de l'offre et, pour le solde, par la hausse des prix de gros. L'EBITDA, qui s'établit à 8 459 millions d'euros, s'inscrit en légère baisse de 0,7 %, en raison notamment de la comptabilisation de charges liées à l'actionnariat salarié (en application de la norme internationale IFRS 2). Hors cet effet, la croissance est de 3,1 %, portée par l'amélioration de la performance opérationnelle et, en particulier, par la maîtrise des coûts d'exploitation.

Le résultat net en France s'élève à 1 501 millions d'euros, en baisse de 13,2 % par rapport à l'exercice 2004. Hors comptabilisation de charges liées à l'actionnariat salarié, la croissance du résultat net en France est de 5,7 %.

La filialisation du RTE a été réalisée le 31 août 2005 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier, sans impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Au **Royaume-Uni**, dans un contexte de très forte hausse des prix de l'énergie en 2005, l'augmentation des prix de vente de l'électricité aux grands clients et aux particuliers a eu un impact très positif sur le chiffre d'affaires qui a atteint 6 674 millions d'euros, en hausse de 12 % (+ 14,3 % hors effets périmètre et change). Cette hausse des prix de vente a quasiment compensé l'augmentation des coûts d'approvisionnement : l'EBITDA, qui atteint 1 369 millions d'euros, est quasi-stable (+ 1,4 % hors effets périmètre et change).

Le résultat net, en baisse de 6,9 %, atteint 442 millions d'euros. Hors effet de plus-value de cession en 2004, le résultat net augmente de 4 %.

En **Allemagne**, la contribution d'EnBW au chiffre d'affaires du Groupe augmente de 8,2 % (+ 14,6 % hors effet périmètre) à 5 005 millions d'euros. Cette croissance est tirée par la hausse des prix de l'électricité et du gaz naturel et l'augmentation des ventes en volume.

L'EBITDA est stable à 905 millions d'euros en dépit d'une hausse significative des achats d'énergie. Hors effet périmètre, la progression est de 4,5 %. La contribution d'EnBW au résultat net part du Groupe augmente de 47,4 % pour s'établir à 224 millions d'euros (+ 31,6 % hors effet périmètre), sous l'effet notamment de la baisse importante de la dette financière nette.

Dans le **reste de l'Europe**, le chiffre d'affaires progresse de 34,3 % pour atteindre 6 377 millions d'euros (10,4 % hors effets périmètre et change), tiré notamment par les performances des filiales en Hongrie et en Pologne, et d'EDF Trading, particulièrement actif sur l'électricité et les hydrocarbures. L'EBITDA progresse de 28,8 % (14,6 % hors effets périmètre et change) à 1 593 millions d'euros.

La contribution au résultat net part du Groupe, en forte progression, atteint 870 millions d'euros.

Edison, contrôlée conjointement à 50 % depuis le 1^{er} octobre 2005, est intégré depuis cette date dans les comptes du Groupe en consolidation proportionnelle.

Au 2^e semestre, EDF a signé un accord pour l'acquisition en Suisse de 17,3 % de Motor Columbus. Un accord a été en outre signé en vue de céder la part d'EDF dans la société ASA en Autriche.

Le chiffre d'affaires du **reste du Monde**, qui s'établit à 2 869 millions d'euros, est en hausse de 35,7 % (30,6 % hors effets périmètre et change) et l'EBITDA augmente de 31,3 % (21,7 % hors effets périmètre et change) pour atteindre 684 millions d'euros. Cette progression est essentiellement portée par la mise en service de nouveaux moyens de production en Asie et au Mexique et par un contexte plus favorable au Brésil.

La contribution au résultat net part du Groupe du reste du monde s'établit à 205 millions d'euros, bénéficiant notamment de gains de change au Brésil, contre une perte de 1 145 millions d'euros à fin 2004, essentiellement due à des dépréciations d'actifs.

Dans le cadre du recentrage de ses positions, EDF a cédé en septembre 65 % du capital d'Edenor en Argentine. Fin mars 2006, EDF a conclu au Brésil un accord pour la cession de 80 % du capital de Light, accord dont la réalisation demeure notamment soumise à l'approbation des autorités Brésiliennes et Françaises.

Une structure financière renforcée après l'introduction en Bourse, un endettement financier net en baisse

Le cash-flow opérationnel s'élève à 9,5 milliards d'euros, en croissance de 6 %.

L'endettement financier net est en baisse de 8,6 % à 18,6 milliards d'euros. Le montant des capitaux propres double, pour atteindre plus de 19 milliards d'euros.

L'augmentation de capital d'EDF par appel au marché a donné lieu à une première cotation de l'action le 21 novembre 2005 à Paris, et le titre a intégré l'indice CAC 40 le 19 décembre 2005. L'opération s'est traduite par une augmentation de capital brute de 6,35 milliards d'euros qui confortera le développement de l'entreprise et ses investissements, conformément aux engagements pris dans le Contrat de service public.

Le capital d'EDF est détenu à hauteur de 87,3 % par l'État, 10,8 % par le public (institutionnels et particuliers) et 1,9 % par les salariés et anciens salariés du Groupe.

Des perspectives de croissance soutenue

EDF a pour ambition, à travers son projet industriel, de renforcer sa position d'énergéticien européen construite autour d'une base industrielle et commerciale compétitive, et de se développer de manière rentable dans les activités d'électricité, de gaz naturel, de services et d'énergies renouvelables.

Avec la croissance anticipée de son activité et la mise en œuvre du programme d'amélioration de la performance Altitude, EDF vise une progression régulière de sa performance et de sa flexibilité financière.

Les résultats 2005 confirment les perspectives d'une croissance soutenue du résultat net part du Groupe, hors éléments non récurrents, incluant l'hypothèse d'une évolution des tarifs de vente aux particuliers non supérieure à l'inflation au cours des cinq prochaines années.

RÉSULTATS FINANCIERS D'EDF SA

SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2001	2002	2003	2004	2005
Capital en fin d'exercice					
Capital social (M€)	395	395	395	8 129	911
Dotations en capital (M€)	7 734	7 734	7 734	–	–
Nombre d'actions ordinaires existantes	–	–	–	1 625 800 000	1 822 171 090
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	–	–	–	–	–
Nombre maximal d'actions futures à créer	–	–	–	–	–
par conversion d'obligations	–	–	–	–	–
par exercice de droit de souscription	–	–	–	–	–
Opérations et résultats de l'exercice (M€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	28 732	28 895	29 034	30 210	30 849
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 951	12 738	7 086	7 397	5 160
Impôts sur les bénéfices	748	1 027	1 394	706	381
Participation des salariés due au titre de l'exercice	–	–	–	–	–
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	881	(1 075)	469	902	3 532
Résultat distribué	315	208	321	374	1 439 ^(*)
Résultats par action (€/action)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	–	–	–	4,12	2,62
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	–	–	–	0,55	1,94
Dividende attribué à chaque action	–	–	–	0,23	0,79 ^(*)
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	113 827	110 806	107 761	106 718	98 580
Montant de la masse salariale de l'exercice (M€)	4 118	4 094	4 135	4 291	4 125
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (M€)	3 044	3 128	3 224	3 342	2 827

(*) Suivant résolution soumise à l'Assemblée Générale du 9 juin 2006.

Ces documents sont disponibles sur le site *actionnaires.edf.com*

Si vous souhaitez néanmoins les recevoir par courrier, vous pouvez retourner ce document dûment complété et signé directement à :

EDF – Service Relations Actionnaires – 22-30, avenue de Wagram – 75008 PARIS

Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'EDF du 9 juin 2006

Je soussigné(e)

M./Mme/Mlle

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Demande l'envoi des documents et renseignements suivants concernant l'Assemblée Générale Ordinaire (cocher la ou les cases des documents demandés) :

- Les comptes consolidés du groupe EDF.
- Les comptes annuels d'EDF SA.
- Les rapports du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne.
- Les autres documents et renseignements visés par l'article 135 du décret du 23 mars 1967.

Fait à, le 2006.

Signature



NOTA : conformément à l'article 138 du décret du 23 mars 1967, les propriétaires d'actions nominatives peuvent, par demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 du décret précité à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. La demande est à adresser à EDF – Service Relations Actionnaires – 22-30, avenue de Wagram – 75008 Paris

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT
SUR LE GROUPE,
LE SERVICE RELATIONS ACTIONNAIRES
EST À VOTRE DISPOSITION :**

- **Par téléphone**



- **Par courrier :**

EDF
Services Relations Actionnaires
22-30, avenue de Wagram
75008 Paris

- **Par mail :**

actionnaires@edf.fr

- **Site Internet actionnaires :**

actionnaires.edf.com



22-30, avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08
www.edf.com
SA au capital de 911 085 545 euros - 552 081 317 R.C.S. Paris